



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assainissement

Question écrite n° 17576

## Texte de la question

M. Renaud Dutreil attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur l'arrêté relatif à la fixation des « prescriptions techniques » applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5. Au regard des difficultés économiques et techniques que ce délai de promulgation entraîne, il lui demande de bien vouloir préciser l'échéance à laquelle sera promulgué cet arrêté.

## Texte de la réponse

L'arrêté relatif à la fixation des prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5 a fait l'objet d'une concertation approfondie ainsi que de nombreux débats lors des réunions des groupes de travail regroupant tous les acteurs de l'assainissement non collectif. Le projet d'arrêté interministériel est aujourd'hui finalisé et a été notifié à la Commission européenne. À l'issue de cette consultation se terminant le 3 novembre 2008, il sera rapidement proposé à la signature des ministres concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Renaud Dutreil](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17576

**Rubrique :** Eau

**Ministère interrogé :** Écologie, développement et aménagement durables

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2008, page 1528

**Réponse publiée le :** 16 septembre 2008, page 7993